



**LA CPME, PREMIÈRE ORGANISATION
D'EMPLOYEURS DE FRANCE
ENGAGÉE DANS LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE**



SOMMAIRE

03. Edito de François Asselin

04. Faits marquants

05. Nos victoires pour les PME

DOSSIERS PHARES

07. La CPME mobilisée pour les indépendants

09. Adapter le PGE aux besoins des TPE-PME

RÉTROSPECTIVE 2021

10. Favoriser l'émergence d'un nouveau dialogue social

11. Accompagner les PME au cœur des mutations

15. Agir pour un environnement favorable aux TPE-PME

19. Encourager le développement des entreprises dans les territoires

19. Accroître le rayonnement de la CPME grâce à une communication proactive

21. Conforter l'action d'influence de la CPME

22. Augmenter la puissance de notre réseau territorial

23. La CPME, première organisation d'employeurs de France

27. Edito de Jean-Eudes du Mesnil du Buisson

Les bilans et les comptes annuels 2021 de la CPME, qui seront approuvés à l'assemblée générale de juillet 2022, seront diffusés après cette réunion.

Création : Agence Coxi : www.coxi-agency.fr / Crédit photos : Istock photo - Adobe Stock / Impression : ICL – Imprimerie de la Centrale Lens

“ Nous sommes plus que jamais mobilisés pour faire entendre haut et fort la voix des PME au cœur d’un contexte incertain.”

ÉDITO



« L’année 2021 a mis les entrepreneurs à rude épreuve. Un nouveau confinement et des vagues de Covid successives ont alterné avec la reprise tant souhaitée de l’économie en septembre. Pourtant, celle-ci a été teintée de nouveaux défis. Des difficultés de recrutement et d’approvisionnement sans précédent, ont brutalement frappé les PME.

Mais les chefs d’entreprise sont résistants ! A la CPME, nous nous sommes mis en ordre de marche pour faire remonter la réalité du terrain, l’analyser et élaborer des solutions. Dans une concertation permanente et déjà bien rôdée par une année de crise sanitaire avec les pouvoirs publics, nous avons obtenu l’adaptation des mesures Covid aux secteurs les plus touchés, puis le déploiement de mesures de relance. Et enfin, de premiers remèdes à la pénurie de main d’œuvre comme le dernier volet de la réforme de l’assurance-chômage ou la prime Macron - je devrais plutôt dire la prime Patron ! - qui vont dans le bon sens. Vous le savez, il reste encore fort à faire pour inverser la tendance.

Quant à la flambée des prix des matières premières et de l’énergie, nous ne nous doutions pas qu’elle allait prendre un tour bien plus grave. Là encore, nous avons fait entendre haut et fort la voix des PME avant de travailler étroitement avec l’exécutif à l’émergence de premières solutions. Mais le chemin est encore long.

Revenons un peu en arrière. En juillet 2021, le Haut conseil du dialogue social a publié la mesure de l’audience patronale interprofessionnelle. C’est une étape cruciale de la vie de la CPME, puisque

c’est le poids de notre organisation qui est en jeu et derrière, celui de la force de la voix des PME.

La CPME est désormais la première organisation patronale française en nombre d’adhérents.

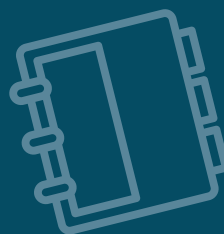
Ces résultats témoignent de la confiance accordée à la Confédération et la satisfaction de ses adhérents. Ils confortent le niveau d’exigence que nous nous sommes fixés pour défendre au mieux les TPE-PME.

Ce niveau d’exigence est lié à la démarche de qualité de services « Quali’OP » initiée depuis 2018 et à laquelle je suis particulièrement attaché. En 2021, nous avons sollicité l’AFNOR pour le renouvellement de notre certification, pour une nouvelle période de 3 ans. Et je m’en réjouis, nous l’avons obtenu ! C’est important pour la CPME mais aussi et surtout, pour nos adhérents.

Alors, à l’aube d’un nouveau quinquennat, nous sommes plus que jamais mobilisés pour faire entendre haut et fort la voix des PME au cœur d’un contexte incertain : lutte contre l’inflation et les pénuries, indispensables réformes des retraites et de la sphère publique, transitions écologique et numérique. Et pour cela, mon objectif est clair : militer inlassablement pour bâtir un environnement plus favorable aux TPE-PME. »

François Asselin
Président de la CPME

FAITS MARQUANTS



JANVIER

 **26**

- Événement de présentation du guide biodiversité CPME en présence de Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité

MARS

 **30**

- Propositions de la CPME en faveur du plan indépendants

AVRIL

 **3.04 AU 2.05**

- Confinement lié à la pandémie de Covid-19

MAI

 **21**

- Livre blanc de la CPME pour les élections régionales

JUILLET

 **7**

- Résultats de la mesure de l'audience des organisations patronales par le Haut conseil du dialogue social

 **28**


- Assemblée générale de la CPME

SEPTEMBRE

 **14**

- Réunion des secrétaires généraux des CPME territoriales

OCTOBRE

 **1^{er} AU 14**

- Élections des représentants en Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA)

 **14**

- Signature de l'accord cadre national interprofessionnel sur la formation

 **19**

- Réunion des mandataires sociaux CPME, en présence de Thomas Fatôme, directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM)

 **27.10 AU 9.11**

- Élections des représentants en Chambres de commerce et de l'industrie (CCI)

 **28.10 AU 2.11**

- Délégation CPME à l'Exposition universelle de Dubaï

DÉCEMBRE

 **1^{er}**

- Lancement des Assises du Commerce

 **9**

- Propositions de la CPME pour la présidence française de l'Union Européenne



NOS VICTOIRES POUR LES PME

Fruit d'une mobilisation continue, en 2021, la CPME a obtenu l'adoption de 39 mesures économiques, sociales, environnementales, européennes et internationales, par les pouvoirs publics. Des dispositifs pour soutenir les TPE-PME en première ligne face à la crise Covid, puis pour engager la nécessaire relance de l'économie.



MESURES ÉCONOMIQUES

01

Élargissement du taux réduit de l'impôt sur les sociétés (IS) en faveur des PME

02

Création d'un crédit d'impôt bailleurs

03

Allègement de l'évaluation comptable des établissements industriels

04

Allongement de 1 à 2 ans du différé de remboursement du prêt garanti par l'État (PGE)

05

Baisse de la fiscalité de la production : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et cotisation foncière des entreprises (CFE)

06

Prorogation de la mesure en faveur de la reprise d'entreprises industrielles en difficulté

07

Prolongation d'un an du taux bonifié transitoire de 25% applicable dans le cadre de la réduction d'impôt «IR-PME» - Proposition n°21 du plan de relance CPME

08

Report à janvier 2023 de la suppression de l'avantage fiscal sur le gazole non routier (GNR) - Proposition n°13 du plan de relance CPME

09

Assouplissement temporaire du mécanisme de report en arrière des déficits «Carry back»

10

Diffusion d'une circulaire gouvernementale appelant le secteur public à ne pas appliquer de pénalités sur des retards dues aux difficultés d'approvisionnement en matières premières

11

Mise en place d'un numéro de téléphone gratuit pour renseigner les entreprises en difficulté, favoriser le recours aux procédures amiables et confidentielles

12

Lancement du prêt participatif avec des seuils permettant aux PME d'y souscrire

13

Déploiement du chèque France Num de 500€ (de janvier à juillet 2021) pour favoriser la digitalisation des TPE

14

Mise en place de l'aide aux stocks pour épauler les entreprises dans l'incapacité d'écouler leur stock du fait de la crise sanitaire

15

Restauration d'une aide permettant de prendre en charge les **coûts fixes** des commerces fermés pour raisons sanitaires

16

Mise en place de mesures propres aux travailleurs indépendants via le plan indépendants

17

Prolongation de la faculté temporaire d'amortissement fiscal des fonds commerciaux

18

Prorogation pour les PME de l'abattement fixe des plus-values pour les dirigeants de PME lors d'un départ à la retraite

19

Prolongation du crédit impôt innovation

20

Prorogation du doublement du crédit d'impôt pour la formation du dirigeant



MESURES SOCIALES

21

Prolongation de la prise en charge de l'activité partielle pour les entreprises les plus fragiles : jusqu'à 100% des coûts couverts pour l'entreprise jusqu'au 31 octobre 2021

22

Élargissement des aides Covid-19 à des secteurs entiers d'activité qui n'avaient pas été pris en compte initialement par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (listes S1 et S1 bis), y compris pour les indépendants

23

Prolongation des exonérations de charges pour les entreprises les plus en difficulté, report de charges rendu possible pour toutes les entreprises - Proposition n°4 du plan de relance CPME -, et facilité pour la mise en place d'un plan d'apurement des dettes

24

Prise en charge temporaire par l'État des congés payés des salariés en activité partielle - Proposition n°3 du plan de relance CPME

25

Prorogation d'aides à l'embauche pour les jeunes ou les publics ciblés (emplois francs, travailleurs en situation de handicap ...)

26

Prorogation d'aides aux employeurs pour les embauches en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation - Proposition n°92 du plan de relance CPME

27

Prolongation de la mesure visant à étendre à 6 mois la durée pendant laquelle un CFA peut accueillir un candidat sans qu'il ait trouvé une entreprise - Proposition n°91 du plan de relance CPME

28

Simplifications dans la procédure complexe d'isolement des cas contacts

29

Présentation du pass sanitaire rendue non obligatoire pour les livraisons et les tâches ponctuelles des prestataires extérieurs

30

Déploiement de financements spécifiques pour la formation professionnelle dans les PME de 50 à 299 salariés

31

Mise en place d'une nouvelle prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) défiscalisée et exonérée de charges sociales sous certaines conditions pour l'année 2021

32

Renforcement de la prévention au sein des entreprises, offre socle de services à fournir obligatoirement par les SPSTI (services de prévention et de santé au travail), création du passeport prévention, introduction d'un nouvel acteur : le MPC (médecin praticien correspondant)

33

Report de l'obligation de l'entretien professionnel et du bilan à 6 ans au 30 juin 2021 et suspension des sanctions financières applicables aux entreprises de plus de 50 salariés en cas de non-respect des obligations jusqu'au 30 septembre 2022



MESURES EUROPÉENNES & INTERNATIONALES

34

Réserve d'ajustement au Brexit : assouplissements quant à l'aide destinée à faire face aux investissements nécessités par les nouvelles modalités des échanges commerciaux avec le Royaume-Uni :

- Caractère rétroactif de l'aide
- Format « subvention » et non prêt
- Accélération de la date de mise en œuvre

35

Prolongation des outils du plan de relance export jusqu'au 30 juin 2022

36

Prorogation du cadre temporaire européen sur les aides d'État jusqu'au 31 décembre 2021

37

Prolongation du dispositif Cap Franceport jusqu'au 31 décembre 2021

38

Maintien en l'état de la « définition PME » européenne



MESURE ENVIRONNEMENTALE & DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

39

La loi Climat et Résilience institue l'encadrement via le règlement local de publicité des publicités lumineuses et enseignes situées à l'intérieur des vitrines

ou des baies d'un local à usage commercial. Alors que la mesure initiale concernait l'ensemble des publicités installées à l'intérieur des vitrines, **la CPME a obtenu**

que cette disposition soit circonscrite aux seules publicités et enseignes lumineuses



DOSSIERS PHARES

Focus sur deux dossiers majeurs dans lesquels la CPME s'est pleinement investie en 2021 : l'élaboration du projet de loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante permettant de sécuriser le chef d'entreprise et l'adaptation du prêt garanti par l'État (PGE) aux besoins des TPE-PME, indispensable dans un contexte sanitaire qui a perduré.



LA CPME MOBILISÉE POUR LES INDÉPENDANTS

Le projet de loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante a été initié en 2021. L'objectif ? Sécuriser le patrimoine des indépendants en permettant aux entrepreneurs individuels et aux micro-entrepreneurs de détenir, à l'image d'une société, deux patrimoines pour favoriser la protection de leurs biens personnels envers les créanciers professionnels.

De ce fait, **il ne pourra plus y avoir de création d'entreprises individuelles à responsabilité limitée.** A compter de l'adoption définitive de la loi en février 2022, cette règle s'appliquera à l'ensemble des entrepreneurs individuels. **C'est la principale novation du texte.**

Tout au long des débats, la CPME s'est mobilisée pour obtenir des modifications du texte afin de sécuriser la situation des chefs d'entreprise, notamment en demandant une meilleure définition des patrimoines. La Confédération a également sonné l'alerte sur les risques liés à l'accès au crédit.

Au-delà, **la CPME a insisté sur la nécessité de sécuriser le chef d'entreprise.** Des accidents peuvent survenir dans sa vie professionnelle, pour autant il ne faut pas obérer sa capacité à rebondir. Il est donc indispensable d'agir sur ses créances personnelles.

La Confédération a demandé au législateur d'intervenir pour traiter les dettes attachées à la personne du dirigeant en même temps que celles de l'entreprise.

Il s'agissait, entre autres, des difficultés liées au FICP (fichier des incidents de paiement), aux créances de cotisations sociales liées au CPSTI (Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants, ex-RSI) et aux cautions.

Autre sujet stratégique pour la CPME, favoriser les changements de statuts, notamment entre entreprises individuelles et sociétés. Même si des améliorations sont intervenues, il reste encore du chemin à parcourir.

Plusieurs autres modifications du texte ont été adoptées grâce à ces débats.

Elles permettent de **favoriser le traitement des difficultés des indépendants.** La CPME a accompagné ces transformations et a activement soutenu celles consistant à traiter l'endettement personnel concomitamment à celui de l'entreprise.

Le projet de loi comprend aussi des **dispositions en matière de formation professionnelle.**



Il organise la fusion entre le Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale (FAFCEA) et les conseils de la formation au sein des Chambres des métiers et de l'artisanat de région. Cette mesure va dans le bon sens puisqu'elle simplifie le dispositif pour les chefs d'entreprise artisanale.

Par ailleurs, les contributions à la formation professionnelle des travailleurs indépendants seront dorénavant reversées à France compétences qui les redistribuera aux différents acteurs.

En cas d'arrêt d'activité, le texte élargit les conditions d'accès à l'ATI (allocation pour les travailleurs indépendants) à l'entreprise qui a fait l'objet d'une déclaration de cessation totale et définitive d'activité, lorsqu'elle n'est pas économiquement viable. Ce caractère « non viable » est attesté par un tiers de confiance.

De plus, le projet de loi prévoit la réduction de l'ATI, fixée à 800 euros par mois, lorsque les revenus d'activité antérieurs du travailleur indépendant sont inférieurs à ce montant.

Enfin, des dispositions sectorielles ont été intégrées au projet de loi. Comme elles concernent certaines professions très spécifiques, la CPME a privilégié le travail direct de ses fédérations auprès des pouvoirs publics en leur apportant son soutien.



UNE RÉFORME POUR FAIRE ÉVOLUER LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES

La Confédération estime que cette réforme est cruciale. En effet, au-delà des entreprises qui seront créées, ce sont l'ensemble des entreprises individuelles, dont les micro-entrepreneurs, qui sont automatiquement concernées par ces évolutions.



“

La loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante dote simultanément plusieurs millions d'entrepreneurs individuels d'un patrimoine dédié à leur activité, sans qu'ils doivent accomplir de démarche pour cela. L'apport de la loi, dont l'adoption était demandée par la CPME, est particulièrement bienvenu, puisqu'il est mis fin à la situation qui voyait par principe l'entrepreneur risquer tous ses biens dans son entreprise.

”

Bruno Dondero,

avocat CMS Law, professeur de droit privé à La Sorbonne,
président commission juridique CPME



ADAPTER LE PGE AUX BESOINS DES TPE-PME

Mis en place à l'occasion de la crise Covid, le prêt garanti par l'État (PGE) est un outil de financement simple et adapté aux PME.

Il a été très utilisé par les entreprises.



A la fin 2021 :
693 398
TPE-PME

ont souscrit des PGE pour un montant de 141.5 milliards d'euros

Pour autant, **plusieurs points de ce dispositif restent à améliorer. Ils concernent principalement les modalités de remboursement.**

La réactivation à plusieurs reprises des restrictions sanitaires a fragilisé la trésorerie des entreprises.

Face à l'inquiétude des PME quant à leur capacité à rembourser et à contracter des compléments de PGE, la CPME s'est

mobilisée pour obtenir l'assouplissement des modalités de remboursement.

Afin de cerner au plus près l'impact de la crise sur les PME la Confédération a mené des enquêtes tous les trimestres.



L'enquête de novembre 2021 a révélé que :

des entreprises ayant contracté un PGE et l'ayant consommé, estimaient ne pas avoir

la capacité de le rembourser dans les conditions actuelles (taux, durée d'emprunt).

Forte de ce constat, **la CPME a réclamé la possibilité de décaler le remboursement et de le lisser sur une plus longue période.**

Elle l'a partiellement obtenu, en janvier 2021. En effet, le ministre de l'Économie a annoncé que toutes les entreprises, quelles que soient leur activité et leur taille, pourraient obtenir un différé d'un an supplémentaire pour commencer à rembourser leur PGE.

Autre avancée, la possibilité a été offerte aux entreprises en procédure amiable de lisser le remboursement de leur PGE sur une plus longue période.

La Confédération poursuit son action de sensibilisation des cabinets ministériels, des parlementaires et des banques, à ces besoins.

Le lissage du remboursement doit être également ouvert aux entreprises qui n'entrent pas dans le cadre d'une procédure amiable. Cette question a également été soulevée auprès du nouveau Conseiller national à la sortie de crise.

Une démarche qui entraînera de nouvelles évolutions en 2022.



RÉTROSPECTIVE 2021

Marquée par un troisième confinement, puis par une relance de l'économie accompagnée de pénuries de main d'œuvre et de matières premières, l'année 2021 a mis les PME à rude épreuve. Face à cela, la CPME s'est impliquée pour obtenir des solutions adaptées aux petites entreprises. Dans le même temps, elle a poursuivi son travail sur des sujets structurels, comme la refonte du paritarisme, l'accompagnement vers la transition écologique, l'export, la digitalisation des TPE-PME, notamment.



LA CPME & ACTION LOGEMENT

ONT INFORMÉ LES CHEFS D'ENTREPRISE SUR LES DISPOSITIFS D'AIDE AU LOGEMENT DES SALARIÉS, UN ENJEU ET UNE PRIORITÉ DANS LA STRATÉGIE RESSOURCES HUMAINES DES PME, LORS DE LA SEMAINE DU LOGEMENT QUI S'EST TENUE DU 18 AU 23 OCTOBRE 2021.

12 CPME régionales ont répondu à l'appel, avec la participation de **86** unions départementales métropolitaines et **1** CPME ultramarine : un nombre de territoires en constante progression depuis la 1^{ère} édition, en 2017.



FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU DIALOGUE SOCIAL

REFONDER LE PARITARISME ET LA NÉGOCIATION PROFESSIONNELLE

La vitalité de la démocratie sociale suppose un dialogue structuré autour de partenaires sociaux forts et légitimes. C'est pourquoi la CPME est pleinement investie dans l'émergence d'**une refonte du paritarisme autour de trois grands principes : transparence, responsabilité et indépendance.**

Inscrites à l'agenda social autonome, les discussions sur le paritarisme se sont finalisées le 17 décembre 2021 par un diagnostic commun de l'ensemble des partenaires sociaux, à l'exception de la CGT. Ils ont convenu de poursuivre leurs discussions en 2022 en ouvrant une négociation sur le paritarisme.

POUSUIVRE LA PROFESSIONNALISATION DE LA GESTION ET DU SUIVI DES MANDATS SOCIAUX

→ Au niveau national : fortifier la justice prud'homale

Le 19 novembre 2021, la CPME a validé les propositions pour une justice prud'homale renforcée, issues de travaux paritaires menés tout au long de l'année. Il s'agit d'un diagnostic commun. **L'objectif ? Une justice prud'homale plus rapide, plus cohérente et mieux financée.** Pour être opérationnelles, certaines de ces dispositions doivent être déclinées par les pouvoirs publics. Les Etats généraux de la Justice permettront de porter collectivement ces demandes. En parallèle, d'autres mesures d'ores et déjà applicables nécessitent un déploiement plus uniforme et renforcé au sein des conseils de prud'hommes.

→ Au niveau territorial, promouvoir le dialogue social

La CPME s'attache à professionnaliser son réseau et à accroître sa représentation dans les instances paritaires. C'est donc tout naturellement qu'elle s'est appuyée sur l'ensemble de ses unions territoriales pour informer les chefs d'entreprise sur les mandats.

En 2021, malgré le contexte difficile émaillé de restrictions Covid, **plus de 20 000 entrepreneurs métropolitains et ultramarins ont été sensibilisés et ont manifesté leur intérêt pour les mandats patronaux et le dialogue social.**



ACCOMPAGNER LES PME AU CŒUR DES MUTATIONS

PROTÉGER ET ÉPAULER LES PME DANS LE CONTEXTE DE LA MONDIALISATION

EN EUROPE

→ Réviser la stratégie industrielle

Après consultation de sa section Industrie, la CPME a pris position sur la stratégie industrielle européenne. Elle a insisté sur l'importance de tenir compte des défis auxquels sont confrontées les PME industrielles : pénurie de matières premières et hausses de leurs coûts, accélération de la numérisation, nouveaux impératifs environnementaux.

Pour la Confédération, la stratégie industrielle européenne doit se faire via une approche proportionnée, une diversification des partenaires stratégiques et un accompagnement technique et financier des PME, très présentes dans le secteur industriel et manufacturier.

→ Défendre les intérêts des PME dans les initiatives législatives sociales

Partie prenante de nombreuses initiatives législatives, la CPME s'est prononcée sur :

- **la proposition de directive relative aux salaires minima adéquats dans l'Union européenne (UE).** La Confédération est mobilisée pour que le texte ne modifie pas les critères de calcul du SMIC, ne menace pas la liberté de négociation des partenaires sociaux et ne remette pas en cause la possibilité d'introduire des variations et déductions



- **la proposition de directive relative à la transparence des rémunérations.** L'enjeu pour la CPME est de ne pas ajouter d'obligations de publications supplémentaires à celles imposées par l'index de l'égalité professionnelle, avec le souci de continuer à exempter les petites entreprises pour ne pas accroître leur charge administrative
- **les initiatives relatives à la formation et aux compétences,** pourtant nourries par l'avis exploratoire du Comité économique et social européen sur lesquelles la CPME a rappelé la nécessité d'adapter les systèmes de formation professionnelle aux besoins des entreprises
- **toutes les consultations relatives aux travailleurs de plateformes,** avec deux objectifs : contrer l'instauration d'un tiers-statut et assainir les conditions de concurrence.



L'expertise de la CPME a été sollicitée à de nombreuses reprises par les pouvoirs publics, notamment lors de la consultation des partenaires sociaux en préparation du Sommet social de Porto. Elle s'est également investie dans l'initiative Alliance 8.7 visant à faire de la France un pays pionnier en vue de l'éradication du travail forcé. Elle a proposé la mise en place de chartes éthiques facultatives, et un accompagnement des PME.

À L'INTERNATIONAL

→ Accompagner les PME dans la mise en œuvre du Brexit

Le Brexit a requis un suivi attentif de la CPME pour **favoriser une adaptation en douceur aux nouvelles règles applicables aux échanges franco-britanniques**. Sur le volet information, la Confédération a bénéficié de l'expertise des douanes, mais aussi de celle du négociateur en chef, Michel Barrier, qui est intervenu devant son Comité directeur le 13 avril 2021.

Sur le volet action d'influence, la Confédération a travaillé avec Irène Tolleret, eurodéputée et rapporteure, sur la réserve d'ajustement au Brexit, pour obtenir des assouplissements favorables aux PME.

→ Sensibiliser les PME à l'export

En 2021, la CPME a informé en continu ses adhérents sur les opportunités offertes aux PME sur les marchés étrangers. Des intervenants de haut niveau ont présenté les marchés américain, roumain, émirien et canadien aux adhérents de sa Commission internationale.

Un webinaire dédié au Cameroun a été organisé les 16 et 17 juin 2021, faisant la part belle aux témoignages de dirigeants de PME. En complément, la Confédération a réalisé **des mini-formations** sur des outils de soutien utiles, comme ceux du plan de relance export le 21 juin, ou la plateforme Access2markets, le 18 mai.

Point d'orgue de sa stratégie à l'international, la CPME a emmené une délégation de 45 chefs d'entreprise français à l'Exposition Universelle de Dubaï du 28 octobre au 2 novembre. L'opportunité de se confronter aux plus récentes innovations, d'approcher le marché émirien, et de poser des premiers jalons pour favoriser des nouveaux partenariats commerciaux au bénéfice des PME.



“ Le déplacement à l'Exposition universelle de Dubaï a été enrichissant à plusieurs niveaux, par l'exposition qui est impressionnante, par l'architecture des pavillons, par les rencontres organisées à plusieurs moments du voyage et par la qualité des échanges avec d'autres entrepreneurs. Dubaï me laisse perplexe sur le mode de vie face aux enjeux environnementaux mais je suis très contente de cette belle expérience partagée avec la CPME ! ”

Catherine Guerniou,
dirigeante La Fenêtrière, cheffe de file RSE
Fédération française du bâtiment



→ Créer un groupe de travail Territoires CPME & international

Répondant à la demande de ses unions territoriales, la CPME a créé un groupe de travail qui s'est donné pour but d'**impulser une synergie efficace pour donner le nécessaire goût de l'international aux PME**.

La méthode de travail ? Recueillir et répondre aux besoins des territoires, échanger sur les réussites et les échecs des entreprises, partager les bonnes pratiques et développer des outils spécifiques, pour encourager et organiser l'internationalisation des PME.

FAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE UN LEVIER DE COMPÉTITIVITÉ POUR LES TPE-PME

→ Prendre en compte les spécificités des PME dans l'initiative « Fit for 55 »

En juillet 2021, la Commission européenne a complété son Pacte vert pour l'Europe d'un nouveau paquet législatif, dit « Fit for 55 ». Cet ensemble de 13 mesures a vocation à accélérer la trajectoire de l'Union vers la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Convaincue de la nécessité d'une transition écologique juste et inclusive, **la CPME, avec l'appui de ses adhérents, s'est positionnée sur deux mesures phares pour faire valoir les spécificités des TPE PME : le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) et la création d'un fonds social pour le climat**.

→ Défendre une application réaliste pour les entreprises de la loi Climat & Résilience

Venant traduire une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat retenues par le chef de l'État, la loi Climat et Résilience a été adoptée le 22 août 2021 afin d'accélérer la transition vers une société neutre en carbone.

Forte de 305 articles, son champ d'action impacte de nombreux domaines de la vie quotidienne, de la consommation au logement, en passant par les déplacements. Pendant les débats parlementaires, **la CPME n'a pas ménagé ses efforts pour rappeler le besoin de réalisme et d'applicabilité des dispositions pour les PME**.

ACCOMPAGNER ET DÉTECTER LES MUTATIONS LIÉES À L'INNOVATION ET À LA TRANSITION NUMÉRIQUE

→ Instaurer les conditions d'une concurrence loyale et équitable entre les plateformes numériques et les entreprises traditionnelles

La CPME a élaboré une position et proposé des amendements concrets au règlement sur les services numériques : *Digital Services Act* & *Digital Market Act*.

La Confédération a plaidé pour une meilleure prise en compte des droits des entreprises utilisatrices, notamment sur la collecte des données, un approfondissement de la responsabilité des grandes plateformes et l'introduction de garde-fous pour les TPE-PME. Ces demandes ont été notamment portées lors d'une réunion bilatérale avec le Commissaire européen, Thierry Breton, le 2 février 2021.

→ Donner aux TPE-PME les moyens de se prémunir contre la cybermalveillance

Face à l'augmentation en flèche depuis 2020 des attaques cyber ciblant de plus en plus les petites entreprises, **la CPME a renforcé ses actions de sensibilisation des entrepreneurs.**



AVRIL 2^{ème} ÉDITION DU GUIDE

L'essentiel de la sécurité numérique pour les dirigeants et dirigeantes

Ce guide a offert la matière à l'organisation d'un webinar par la CPME, avec le Conseil de l'économie et de l'information du digital (CEIDIG).

Par ailleurs, la Confédération a poursuivi son engagement auprès du dispositif public Cybermalveillance.gouv.fr, en étant réélue au conseil d'administration et à l'assemblée générale du GIP qui gère ce dispositif pour y représenter le collègue utilisateurs. La CPME a organisé un webinar avec le GIP sur les mesures à prendre pour se protéger des cyberattaques.

Elle est intervenue dans les territoires, pour donner aux entrepreneurs les bonnes pratiques en matière de cybersécurité.

Enfin, pour **influer sur les politiques publiques dans le sens d'une nécessaire prise en compte des TPE et des PME dans les orientations cybersécurité**, la Confédération a participé à des rendez-vous ministériels et des auditions parlementaires.

La CPME a organisé 2 webinaires sur la cybersécurité qui ont rassemblé

210

ENTREPRENEURS

→ Favoriser la transition numérique des PME

À l'initiative de FranceNum et de Bpifrance, la CPME a lancé avec l'AFNIC, Néocamino, CINOV numérique et La Mêlée, le programme "Tous en ligne maintenant".

L'objectif ? Offrir un accompagnement au numérique conçu pour les TPE, les commerçants et artisans, jusqu'à la fin 2022. Financé dans le cadre du plan gouvernemental France Relance, ce programme est gratuit pour les dirigeants de TPE-PME.

Il permet aux entrepreneurs novices ou ayant débuté leur transition numérique de cibler, avec l'aide d'un professionnel, un objectif à atteindre : créer un site marchand, apprendre à communiquer sur les réseaux sociaux ou encore optimiser son référencement.



“

En 2021, la commission numérique a accompagné en priorité les entreprises qui ont utilisé le numérique pour maintenir leur activité. Des webinaires ont abordé les sujets essentiels : vendre en ligne, développer ses services, la 5G, se prémunir du piratage. L'accueil a été tel que nous en avons organisé tous les deux mois. Nous avons élaboré notre position sur l'assurance cyber pour les entreprises.

Un groupe de travail a été constitué pour porter la voix de nos entreprises auprès de la Commission européenne au moment où s'élaborait le Digital Services Act. Enfin, nous avons préparé avec le service communication, les prochains Trophées du numérique qui auront lieu en septembre 2022.

Alain Assouline,
dirigeant WebForce 3,
président commission numérique CPME

”

→ Proposer des outils sur mesure pour se mettre en conformité avec le RGPD

Parce que les fédérations professionnelles et les CPME territoriales doivent respecter le Règlement général de la protection des données à caractère personnel (RGDP), la CPME a conçu plusieurs outils pour les accompagner, dont un modèle-type de registre des activités de traitement des données, validé par la CNIL.

Et ce, car **la tenue de ce registre est obligatoire pour toute entité, organisations professionnelles incluses, sous peine d'amendes élevées.**



PROMOUVOIR UNE RSE VOLONTAIRE, INCITATIVE ET ADAPTÉE AUX MÉTIERS DES TPE-PME

→ Soutenir la publication de labels sectoriels RSE

Convaincue qu'une démarche de RSE volontaire offre un gage de performance, **la CPME s'est mobilisée dans les travaux de la Plateforme RSE portant sur les labels sectoriels.**

Dressant le bilan des 18 fédérations professionnelles ayant expérimenté un label RSE sectoriel, la plateforme a formulé des recommandations et défini les principes qui devraient guider une politique de soutien à l'engagement des PME dans des démarches RSE structurées. La Confédération espère maintenant que ce rapport sera suivi de mesures concrètes pour les entreprises.

→ Publier un recueil des bonnes démarches RSE des CPME territoriales et des fédérations

Engagée dans la promotion de la RSE depuis plus de 10 ans, la CPME a publié un recueil d'initiatives de 24 fédérations professionnelles, adhérentes et non adhérentes, et de CPME territoriales en matière de RSE.

Ce document témoigne de la diversité des approches mises en œuvre par les secteurs et donne un aperçu de la dynamique portée par les territoires sur la RSE. En valorisant ainsi ces initiatives, **l'objectif est de susciter de nouvelles démarches vertueuses.**



→ Sensibiliser aux enjeux du reporting extra financier

La Confédération s'est particulièrement impliquée sur la proposition de directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, en alertant les autorités nationales et européennes. Elle s'est employée à **prévenir les effets de ces nouvelles obligations sur les TPE-PME et à sensibiliser largement sur les enjeux de reporting extra-financier** encore difficilement appréhendés par de nombreux acteurs économiques.



“ **LA CPME RECONNUE**
Partenaire engagé
pour la nature ”

Forte de son action en faveur de la biodiversité, la Confédération a officiellement rejoint en décembre 2021 la liste des 36 partenaires du programme de l'Office français de la biodiversité « Partenaire engagé pour la nature »



AGIR POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX TPE/PME

SOUTENIR LES PME FACE À LA CRISE COVID

→ A travers une information aux PME sur les mesures de soutien

Dans la droite ligne de sa mobilisation de 2020, la CPME a continué en 2021 d'alimenter et de diffuser une veille d'information sur les dispositifs de soutien aux entreprises des secteurs les plus impactés par la crise.

Aides financières, nouveaux textes liés à l'accompagnement économique des entreprises, la Confédération a élaboré des fiches techniques et des synthèses de ces mesures, pensées pour les chefs d'entreprise.

Dans le champ social, des fiches relatives à l'activité partielle, au protocole sanitaire ou encore à la gestion des cas contacts en entreprise ont été conçues et mises à jour, au gré des évolutions législatives et réglementaires.

Pour plus de praticité, la CPME a transmis à ses adhérents des arbres de décision, des matrices et des tableaux récapitulatifs de ces dispositifs.



Puis, elle a intégré le Comité national de sortie de crise, instance chargée de la coordination des outils et des acteurs de l'accompagnement des entreprises en difficulté.

→ A travers l'adaptation des mesures du plan de relance gouvernemental aux PME

Lancé en septembre 2021 avec un enveloppe de 100 milliards d'euros, le plan France Relance s'est donné pour objectif de redynamiser l'économie française après le choc de la crise Covid.

Afin de favoriser la territorialisation du plan et les moyens de réorienter les mesures vers les petites entreprises, ce qui n'était pas le cas au démarrage, **la CPME est intervenue sur son volet économique.**

Elle s'est attachée à améliorer la lisibilité du plan en participant à l'élaboration de guides. Elle a milité pour **aller plus loin sur la diminution des impôts de production**, via une nouvelle baisse de la fiscalité locale.

Dans le champ numérique, la Confédération a été l'un des pivots du programme « Tous en ligne maintenant » dont la mission est d'accompagner 3 000 TPE-PME, commerçants et artisans éloignés du numérique, autour de besoins tels que la création d'un site Internet ou la vente en ligne.



De même, les dispositifs d'activité partielle et d'activité partielle de longue durée (APLD) ont fait l'objet de plusieurs adaptations et prolongations.

Au sortir du confinement et afin de réduire les tensions sur le marché du travail, plusieurs mesures nouvelles ont été mises en place. Parmi celles-ci, figurent l'instauration d'une aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de longue durée en contrat de professionnalisation et la création d'une ligne budgétaire dédiée au financement de la formation pour les entreprises de 50 à 299 salariés.

Cette enveloppe financière correspond à une revendication portée depuis plusieurs mois par la CPME.

Tout au long de l'année, elle a échangé avec le ministre pour obtenir les assouplissements demandés par les PME et étendre le champ d'application de ces mesures. Elle a notamment obtenu leur prolongation à deux reprises. Elles seront donc maintenues jusqu'au 30 juin 2022.



FREINER LES EFFETS DE LA CRISE DES MATIÈRES PREMIÈRES

Les difficultés d'approvisionnement et de hausse des prix des matières premières remontées dès l'année 2020 se sont accentuées et propagées en 2021 à tous les secteurs de l'économie.

La CPME a donc mis en place en 2021 un groupe de travail dédié au coût des matières premières et a rédigé une série de propositions, dont certaines ont été mises en œuvre.

Le premier objectif a été d'alerter sur l'étendue de ce fléau. Par conséquent, elle a participé au comité de crise mis en place par les Médiations des entreprises et du crédit et a appelé les acteurs économiques à remonter des informations relatives à des comportements non solidaires, tant des entreprises privées que des personnes publiques.



Dans le champ social, plusieurs mécanismes mis en place lors du premier confinement ont été prolongés, à la demande de la CPME, pour permettre aux entreprises de faire face à cette période difficile.

Ainsi, dans le cadre du dispositif « 1 jeune 1 solution », les aides en faveur de l'embauche de jeunes de moins de 26 ans, l'aide à l'embauche en contrat de professionnalisation et en contrat d'apprentissage ont été prorogés.

Le volet export du plan de relance a été présenté à la CPME par Franck Riester, ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité.

Il comprend 13 mesures, dont le chèque relance export (CRE) et le chèque relance volontariat international en entreprise (VIE). Dans le but d'encourager les PME à utiliser les dispositifs mis en place et accélérer leur relance à l'export, la Confédération a informé les entrepreneurs lors d'un webinar le 21 juin, avec la participation du ministre, de la Team France Export (TFE) et d'exportateurs bénéficiaires.



Des tensions étant encore à l'œuvre malgré les premières mesures prises par le gouvernement, la CPME a poursuivi son action de sensibilisation à ces difficultés, par le lancement d'une enquête en fin d'année. Sa publication dans les médias a permis de faire connaître au plus grand nombre la réalité des difficultés des entreprises.

→ Équilibrer la relation donneurs d'ordres - sous-traitants dans les marchés publics

La CPME a amélioré l'accès des TPE-PME à la commande publique en contribuant à plusieurs outils pratiques diffusés par le ministère de l'Économie et la Médiation des entreprises.

La Confédération a également participé à la rédaction de fiches pour l'entrée en vigueur des nouveaux Cahiers des clauses administratives générales (CCAG), et elle a relayé le guide « Les marchés publics au service de la relance » de la Médiation des entreprises. Elle a enfin suivi des engagements en matière d'accès des PME à la commande publique, et a été nommée au sein du conseil d'administration de l'UGAP (Union des groupements d'achat public).

ORIENTER LES OUTILS DE FINANCEMENT

→ Adapter les prêts participatifs aux PME

Face à la crise, en mai 2021, le prêt participatif relance a été ouvert aux PME. Il s'agit d'un prêt subordonné remboursable sur 8 ans avec un différé possible de 4 années.

Bien qu'il s'agisse d'un produit destiné aux plus grosses structures, tout au long de sa constitution, **la CPME s'est battue pour qu'il englobe les PME.** Pourtant, trop d'écueils subsistent pour qu'elles s'en emparent. La Confédération a donc plaidé pour que cette législation évolue.

SIMPLIFIER L'ENVIRONNEMENT QUOTIDIEN DES PME

→ Faciliter la mise en place de la facturation électronique

Pour préparer la généralisation du recours à la facturation électronique et l'obligation de transmission dématérialisée de certaines données à l'administration fiscale, plusieurs phases de concertation avec un atelier PME mené par la Direction générale des finances publiques (DGFiP), ont eu lieu en 2021.

Au-delà des interventions spécifiques présentant les points saillants de la réforme, **un groupe de travail a été créé par la CPME pour collecter les besoins des entreprises sur ce sujet.**

Les démarches de la Confédération et les travaux de concertation menés par la DGFiP vont se poursuivre puisque plusieurs modalités d'application de la réforme sont renvoyées à des textes réglementaires.



“

J'ai mis en place un groupe de travail sur la crise des matières premières qui a formulé des recommandations ensuite portées par la CPME. Nous avons mené des enquêtes, qui ont permis d'étayer nos recommandations vis-à-vis des pouvoirs publics. Nous avons ainsi obtenu plusieurs mesures : report de la suppression du taux réduit de TICPE pour le gazole non routier, mise en place d'une circulaire sur les marchés publics précisant la théorie de l'imprévision et la non-application des pénalités de retard, création d'un comité de crise... Et plus largement, une prise conscience de l'impact durable de ces augmentations.

”

Joëlle Prévot-Madère,

dirigeante Transports Yves Prévot,
présidente section Industrie CPME

ENQUÊTES CPME, NOVEMBRE 2021 :



82%

des entreprises déclarent être impactées par les augmentations du coût des matières premières



52%

d'entre elles éprouvent des difficultés à s'approvisionner

FAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DES PME

→ Financer la formation professionnelle des TPE-PME

Trois ans après la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », les partenaires sociaux (hormis la CGT) ont décidé d'évaluer l'impact de ces dispositions sur les entreprises et les salariés. Ces travaux s'inscrivent également dans le cadre du comité de suivi de la loi, mis en place par le ministère du Travail sur les thèmes de la gouvernance et des financements.

Les partenaires sociaux ont formulé des propositions d'ajustements au gouvernement. Dans ce cadre, les trois organisations patronales ont conclu avec la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC un accord cadre national interprofessionnel (ACNI) sur la formation, le 14 octobre 2021.

Cet ACNI a permis à la CPME d'inscrire la proposition qu'elle défend depuis longtemps, à savoir le renforcement de l'aide au développement des compétences et des qualifications dans les entreprises de moins de 50 salariés. Et surtout, **la CPME a inscrit une ligne budgétaire dédiée à l'accompagnement des entreprises de 50 à 299 salariés qui, depuis la réforme, ne bénéficient plus de financements mutualisés.**

FACILITER L'INSERTION ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

→ Optimiser le fonctionnement de la santé au travail

Après la signature de l'accord national interprofessionnel (ANI) Santé au travail le 9 décembre 2020, le Parlement s'est attelé à sa transposition législative, en 2021. Ce processus s'est accompagné de nombreuses auditions de la CPME par les rapporteurs de la proposition de loi tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat ainsi que d'échanges fournis avec le cabinet de Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État aux Retraites et à la Solidarité.



Ces échanges ont permis d'éviter une nouvelle disposition législative relative au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) qui dénaturait le contenu de l'ANI.

In fine, la loi du 9 août « Pour renforcer la prévention en santé au travail » a repris l'essentiel des dispositions de l'ANI quant aux **4 thèmes mis en exergue par la Confédération :**

- **la prévention primaire des risques professionnels** opérationnelle au plus proche des réalités du travail,
- **la qualité de vie au travail en articulation avec la santé au travail,**
- **une offre de services renouvée proposée par les SPSTI** (Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises)
- **une gouvernance de la santé au travail repensée, avec un financement maîtrisé.**

Il est nécessaire que les dispositions réglementaires d'application de cette loi qui vont continuer à être discutées par les partenaires sociaux en 2022 retranscrivent fidèlement dans le code du travail l'esprit de l'ANI de décembre 2020.



→ Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap

En 2021, la CPME a participé pour la première fois au « Duo Day ». Selon le principe de cette opération, Eric Chevée,

vice-président en charge des Affaires sociales de la CPME, a passé une journée avec un jeune en situation de handicap qui l'a accompagné à ses rendez-vous et réunions, pour qu'il découvre sa mission : défendre auprès des ministères l'intérêt des PME. Un moment fort de découverte et d'échanges mutuels.

Par ailleurs, **la commission Handicap de la CPME a présenté un logiciel proposant aux entreprises des méthodes d'inclusion des personnes en situation de handicap adaptées à leurs situations respectives.**



FORMATIONS ATMP & IFP PME

Formations ATMP
(subvention CNAM)

- **313 sessions** d'information/formation dans le domaine de la prévention des risques, des accidents du travail et des maladies professionnelles

- **3 564 représentants** des TPE-PME

Formations prud'homales
(subvention ministère du Travail)

- **142 sessions** de formation
- **1 856 conseillers** prud'homaux



18 NOV. 2021
RENCONTRES
ÉCONOMIQUES
DU PACIFIQUE
SUD



ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DANS LES TERRITOIRES

CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT PÉRENNE DES TPE-PME OCÉANIQUES

La CPME a souhaité mettre les unions territoriales océaniques à l'honneur et donner plus de voix à leurs représentants.

Un plan d'action a été élaboré. Piloté par Dominique Vienne, il vise à accompagner les entrepreneurs ultramarins, qui évoluent dans un écosystème particulier auquel il faut s'adapter.

La prise en compte des spécificités et enjeux propres à chaque territoire est incontournable pour un travail de qualité.

Pour y parvenir, la CPME et le groupe AG2R La Mondiale ont signé une convention en 2021, afin d'apporter des solutions sur-mesure à ces employeurs et à leurs salariés, en matière de prévention, de santé, de retraites...

Autre temps fort : le retour des Rencontres économiques du Pacifique sud, organisées par les représentants CPME et le ministère des Outre-mer le 18 novembre 2021. Cette 9^{ème} édition a confirmé le succès de l'évènement et l'importance des sujets stratégiques comme la défiscalisation.



ACCROÎTRE LE RAYONNEMENT DE LA CPME GRÂCE À UNE COMMUNICATION PROACTIVE

FAIRE PROGRESSER LA PRÉSENCE DE LA CPME DANS LES MÉDIAS ET SUR LE NET

En 2021, la CPME a non seulement réagi avec réactivité à l'actualité, mais elle a été force de proposition avec la diffusion nourrie de solutions pour les PME comme ses mesures en faveur des indépendants, son livre blanc des élections régionales puis de la Présidence française de l'UE notamment - et de

données chiffrées, grâce à ses enquêtes trimestrielles.

Crise Covid, relance de l'économie, pénurie de main d'œuvre, réforme de l'assurance-chômage, crise des matières premières ont été les thématiques sur lesquelles la CPME s'est le plus exprimée dans les médias.

En parallèle, elle a accru sa présence sur les réseaux sociaux et sur le Net.



François Asselin m'a confié, en tant qu'élu référent du Comité exécutif en charge des CPME ultramarines, la réalisation d'un plan d'action dédié aux TPE-PME de la France océanique, que nous déployons. Il se décline en 4 axes : apporter des expertises pour créer un environnement favorable et propice au développement, renforcer notre influence auprès des décideurs publics lors de déplacements de délégations de CPME ultramarines, construire des services sur la protection sociale du dirigeant ultramarin, la formation des jeunes éloignés de l'emploi et diffuser l'esprit de l'entreprise responsable par une démarche d'évaluation RSE e-engagée.



Dominique Vienne,
membre du Comité exécutif CPME
chargé des CPME océaniques

66 512

fans des comptes Twitter, Facebook et LinkedIn CPME au 31/12/2021



+32%

Progression en 2021 de + 32% de sa base de fans sur LinkedIn



10 222

visites mensuelles du site cpme.fr en moyenne



NOUVEAUTÉ

Les enquêtes menées chaque trimestre auprès d'un échantillon de 1000 dirigeants ont permis de susciter 100 retombées TV/radio /presse écrite dans l'année et des articles de fond négociés en exclusivité dans des médias à forte audience : Les Echos, Le Figaro, l'AFP et dans la matinale d'Europe 1.

Une visibilité pour la CPME, mais surtout un moyen efficace de faire connaître la réalité de terrain des PME au plus grand nombre.

VALORISER NOS ADHÉRENTS À TRAVERS DES OPÉRATIONS DE COMMUNICATION

La CPME a déployé des campagnes de communication virales visant à mettre en lumière l'action de ses adhérents et leurs engagements.

→ Mettre en avant les CPME régionales sur Facebook

La CPME a noué un partenariat avec Facebook France qui a permis de produire puis de diffuser, chaque mois, la vidéo d'un président régional sur le réseau social n°1 en France avec 40 millions d'utilisateurs actifs mensuels.

Baptisée « Soutenons nos TPE-PME » cette campagne de communication a permis de présenter l'action et les services des CPME régionales pour accompagner les entreprises de leur territoire, dans leur indispensable digitalisation.

Précédés de François Asselin pour la CPME nationale, les présidents des CPME Sud PACA, Paris Ile-de-France, Hauts de France, Nouvelle Aquitaine, Bourgogne Franche Comté, Pays de la Loire, Grand Est, Auvergne Rhône-Alpes, Bretagne et Normandie, ont ainsi pris la parole en vidéo, tout au long de l'année.

La diffusion de chaque vidéo étant sponsorisée, elles ont touché de manière ciblée et massive les dirigeants de TPE-PME de la région concernée.



EN 2021 LES 11 VIDÉOS

DE LA CAMPAGNE "SOUTENONS NOS TPE-PME" ONT SUSCITÉ :

1 MILLION D'IMPRESSIONS

(999 586 PRÉCISÉMENT)

Les impressions sont le nombre de fois où le contenu s'affiche sur le réseau social.

→ S'engager collectivement en faveur de l'emploi des jeunes

Alors que le confinement a frappé à nouveau l'économie en avril 2021, la CPME a lancé la campagne de communication Objectif Jeunes en partenariat avec Le Bon Coin, pour soutenir l'emploi des jeunes dans les PME, mis à mal par la crise.

La CPME a rassemblé ses unions territoriales et 12 fédérations adhérentes de secteurs en tension, afin qu'à leur tour, elles fassent bénéficier leurs adhérents, dirigeants de TPE-PME, d'une offre privilégiée sur Le Bon Coin, le site n°1 de l'emploi en France. Un service utile à des adhérents confrontés à des difficultés de recrutement.

Côté pratique, la CPME a diffusé à ses adhérents un kit de communication digitale co-brandé prêt à l'emploi, leur permettant d'investir directement la toile et les réseaux sociaux.



CETTE

COMMUNICATION A GÉNÉRÉ :

168 000

IMPRESSIONS SUR LES 3 RÉSEAUX



Merci à nos fédérations partenaires :

l'Alliance des professionnels de l'automobile et de la mobilité (APAM), Fédération des entreprises de boulangerie (FEB), Fédération des services à la personne et de proximité (FEDESAP), Fédération des entreprises de propreté (FEP), Fédération française de la franchise (FFF), Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV), Groupement des entreprises de sécurité privée (GES), Institut français des experts comptables et des commissaires aux comptes (IFEC), Union nationale de la poissonnerie française (OPEF), l'Organisation des transporteurs routiers européens (OTRE), SAVEURS COMMERCE & le Syndicat national des entreprises du froid, d'équipements de cuisines professionnelles et du conditionnement de l'air (SNEFFCA).





CONFORTER L'ACTION D'INFLUENCE DE LA CPME

En 2021, la CPME a engagé un dialogue nourri avec les pouvoirs publics.

L'objectif ? Alerter sur la nécessité d'accompagner les PME frappées de plein fouet par le Covid-19, préparer les conditions de la relance et prévenir de nouvelles contraintes pour les chefs d'entreprise, en travaillant dès la conception des textes avec les ministères et le Parlement.

La Confédération a contribué aux travaux de l'Assemblée nationale et du Sénat, par 80 auditions et entretiens avec les parlementaires de la majorité et de l'opposition sur les textes de loi, via des propositions. Cela a rendu les positions de la CPME visibles, interpellant le législateur sur le fait que les mesures votées doivent être adaptées aux TPE-PME.

En outre, la Confédération a échangé de manière continue avec les ministres et leurs cabinets pour aborder les projets de loi et thématiques à fort impact pour les PME. Elle a également travaillé avec les administrations, afin d'accompagner la mise en œuvre des textes votés par le Parlement.

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est la troisième chambre de la République. Il déploie son champ d'action dans les territoires grâce aux CESE régionaux : les CESER.

→ **Défendre les PME au sein du CESE**

Le 18 mai 2021 et après une réforme de gouvernance, 175 conseillers ont intégré la nouvelle mandature du Conseil économique social et environnemental, troisième chambre constitutionnelle de la nation. Parmi eux, la CPME a conservé ses conseillers entreprises, qui auront à cœur de défendre durant cinq années la spécificité des TPE-PME françaises.

→ **Soutenir les territoires dans les CESER**

Elu le 23 juin président de CESER de France, Eric Chevée, par ailleurs vice-président CPME chargé des Affaires sociales, a participé à la réunion des mandataires des CESER métropolitains et ultramarins le 16 septembre 2021 en présence de Dominique Vienne, membre du Bureau CPME en charge des CPME océaniques, élu président du CESER Réunion.

L'opportunité d'échanger sur l'aménagement du territoire, le développement économique, la formation, le climat.

FOCUS SUR QUELQUES RENCONTRES DE PREMIER PLAN

6 JANVIER 2021

★ **François Asselin
& Brigitte Klinkert**

Ministre déléguée chargée de l'Insertion

19 JANVIER 2021

★ **François Asselin
& Elisabeth Borne**

Ministre du Travail, de l'Emploi
et de l'Insertion

21 JANVIER 2021

★ **François Asselin
& Jean Castex**

Premier ministre

22 MARS 2021

★ **François Asselin
& Bruno Le Maire**

Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Relance

4 MAI 2021

★ **François Asselin
& Eric Dupont-Moretti**

Garde des Sceaux, ministre de la Justice

12 MAI 2021

★ **François Asselin
& Richard Ferrand**

Président de l'Assemblée nationale

19 MAI 2021

★ **François Asselin
& Gérard Larcher**

Président du Sénat

5 OCTOBRE 2021

★ **François Asselin
& Alexis Kohler**

Secrétaire général de l'Elysée



AUGMENTER LA PUISSANCE DE NOTRE RÉSEAU TERRITORIAL

AFFIRMER LES POSITIONS DES PME DANS LES ÉLECTIONS CONSULAIRES

Lors des 2 élections qui se sont tenues en octobre et novembre 2021, les chefs d'entreprises ont voté massivement pour les listes conduites par la CPME :

→ Élections des Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA)

La liste Fiers d'être artisans, présentée par la CPME et ses partenaires dont la Fédération Française du Bâtiment, est majoritaire dans **35** départements - contre **28** en 2016 - et **3** régions. Cette liste représente désormais **44%** des élus des CMA.

→ Élections des Chambres de commerce et de l'industrie (CCI)

Fruits de ce scrutin, **42** CCI sont désormais présidées par un adhérent CPME contre **26** en 2016, et **1200** membres sont issus des rangs de la CPME, parmi lesquels **500** femmes chefs d'entreprise.

La CPME renforce ainsi sa présence dans les établissements consulaires pour accompagner au plus près les TPE-PME du commerce, de l'industrie, des services et de l'artisanat, sur l'ensemble du territoire. Cette nouvelle mandature lui permettra d'œuvrer au rapprochement de ces organismes.



LA CPME PARTENAIRE DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY FRANCE 2023

En 2021, la CPME et le GIP #FRANCE2023 en charge d'organiser la Coupe du monde de rugby, ont signé un partenariat qui permettra aux unions territoriales et aux fédérations adhérentes de la Confédération, de participer à cette aventure.

« Faire de 2023 une aventure humaine », c'est ainsi que Claude Atcher, directeur du GIP #FRANCE2023, a affiché son ambition. Engagement, prise de risque, dépassement de soi, solidarité, valeur du collectif : François Asselin a souligné que les valeurs propres aux PME et au rugby les relient étroitement.

LA CPME, PREMIÈRE ORGANISATION D'EMPLOYEURS DE FRANCE

La Confédération des PME intervient dans tous les secteurs de l'économie, sur tout le territoire y compris les Outre-mer, à travers 117 unions territoriales et 110 fédérations professionnelles de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des services.

Du micro-entrepreneur à l'ETI, de l'agro-alimentaire aux professions libérales et à l'économie sociale et solidaire, la CPME défend les intérêts de celles et ceux qui prennent tous les risques pour créer de l'emploi en France : les entrepreneurs.



95,5%
DES ADHÉRENTS DE LA CPME JUGENT SON ACTION EFFICACE.
Source : enquête CPME Engagement de services Quali'Op 2020

En 2021, le Haut conseil du dialogue social (HCDS) a publié les résultats de la mesure de l'audience patronale interprofessionnelle :



Avec **243 397** entreprises adhérentes et **124 131** entreprises employant **4 044 821** salariés, la CPME est la première organisation patronale française en nombre d'adhérents.



Avec **202 347** travailleurs indépendants, la CPME et ses organisations professionnelles adhérentes constituent le premier pôle national de représentativité des travailleurs indépendants.



20 000 mandataires bénévoles de la CPME interviennent dans les organismes sociaux (URSSAF, Pôle Emploi, conseils de prud'hommes...)

Compte tenu des nouvelles mesures de la représentativité, la CPME bénéficie désormais d'un poste supplémentaire dans les Caisses nationales de Sécurité sociale.

La répartition des sièges est désormais la suivante :



→ **Caisse nationale d'Assurance maladie (CNAM)**

Sur 35 sièges, la délégation patronale se décompose désormais comme suit : 8 sièges au MEDEF, 4 sièges à la CPME (1 siège supplémentaire par rapport aux précédentes répartitions) et 1 siège pour l'U2P.



→ **Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF)**

Sur 35 sièges, la délégation patronale compte : 6 sièges au MEDEF, 4 sièges à la CPME (dont 3 employeurs pour les employeurs non indépendants et 1 représentant pour les travailleurs indépendants), 2 sièges pour l'U2P (dont 1 pour les employeurs non indépendants, et 1 représentant pour les travailleurs indépendants) et 1 siège pour la FNAE (Fédération nationale des Auto-entrepreneurs).



→ **L'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS)**

Sur 30 sièges, la délégation patronale comporte désormais : 6 sièges pour le MEDEF, 4 sièges pour la CPME (dont 3 employeurs pour les employeurs non indépendants et 1 représentant pour les travailleurs indépendants), 2 sièges pour l'U2P (dont 1 pour les employeurs non indépendants, et 1 représentant pour les travailleurs indépendants) et 1 siège pour la FNAE.



→ **Caisse nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)**

Sur 30 sièges, la délégation patronale se répartit en : 8 sièges au MEDEF, 4 sièges à la CPME (1 siège supplémentaire par rapport aux précédentes répartitions des sièges) et 1 siège pour l'U2P.



→ **L'Union des caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS)**

Sur 8 sièges réservés aux employeurs, la répartition est désormais de : 4 sièges au MEDEF, 3 sièges à la CPME (1 siège supplémentaire par rapport au précédent) et 1 à l'U2P.



FORMER ET INFORMER LES ENTREPRENEURS GRÂCE À DES WEBINAIRES

Afin de délivrer des conseils et des bonnes pratiques aux chefs d'entreprise sur les problématiques qui les impactent, la CPME a organisé 14 webinaires en 2021.

Ces webinaires d'1h30 pour lesquels La CPME s'est entourée d'experts issus du ministère de l'Economie, de l'ADEME, du Global Compact France, de Business France, du CEIDIG, du GIP Acyma, ont été suivis en moyenne par une centaine de participants.



23 FÉVRIER
**PLAN DE RELANCE ET
TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
COMMENT BÉNÉFICIER DES
FINANCEMENTS
DÉDIÉS AUX TPE PME ?**



18 MARS
**PLAN DE RELANCE ET
TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
COMMENT BÉNÉFICIER DES
FINANCEMENTS
DÉDIÉS AUX TPE PME ?**



29 MARS
**FONDS DE SOLIDARITÉ :
UN AN APRÈS, QUELLES
ÉVOLUTIONS ?**



16 AVRIL
**PRESTATAIRES DE SERVICES,
COMMENT OPTIMISER
VOTRE ACTIVITÉ GRÂCE AU
NUMÉRIQUE ?**



26 AVRIL
**SURMONTEZ LA CRISE
GRÂCE À LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE**



18 MAI
**5G, QUELS APPORTS POUR
LES TPE PME ?**



16 & 17 JUIN
**JOURNÉES COMMERCIALES
CAMEROUN-FRANCE**



21 JUIN
**PENSEZ EXPORT ET
BÉNÉFICIEZ
DES OUTILS DU PLAN DE
RELANCE !**



30 JUIN
**PME, EN SAVOIR PLUS
SUR LE DROIT DE LA
CONSOMMATION (B TO C)**



8 JUILLET
**CYBERSÉCURITÉ : PME
QUELLES SONT LES
MENACES, COMMENT S'EN
PROTÉGER ?**



8 OCTOBRE
**PLAN DE RELANCE ET
TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DES FINANCEMENTS ENCORE
DISPONIBLES**



22 OCTOBRE
**TPE-PME NE LAISSEZ PAS
LA CYBERMALVEILLANCE
MENACER VOTRE
ENTREPRISE !**



17 NOVEMBRE
**COMMENT LUTTER CONTRE
LA HAUSSE DES PRIX DES
MATIÈRES PREMIÈRES ?**



25 NOVEMBRE
**LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE,
QUELS IMPACTS POUR LES
PME ?**

LES INSTANCES DE LA CPME

FRANÇOIS ASSELIN, président

STÉPHANIE PAUZAT, vice-présidente déléguée

ERIC CHEVÉE,
vice-président chargé des Affaires sociales

BÉNÉDICTE CARON,
vice-présidente chargée des Affaires économiques

SOPHIE IBORRA,
vice-présidente chargée de la place
des Femmes dans l'Économie

PIERRE KUCHLY,
vice-président chargé de la
coordination des Unions territoriales

MARIE DUPUIS-COURTES,
vice-présidente chargée de
l'Éducation et de la Formation

JEAN-DOMINIQUE TORTUYAUX,
vice-président chargé de l'Économie
sociale et solidaire

DOMINIQUE DU PATY,
vice-présidente chargée de l'Inclusion

JEAN-LOU BLACHIER, secrétaire confédéral

FRANÇOIS-XAVIER ANDRAULT,
trésorier

Constituées de représentants des unions territoriales et des fédérations adhérentes, des commissions thématiques se réunissent afin de coconstruire les positions de la CPME

Les sections sont organisées par secteur d'activité et permettent aux représentants des structures adhérentes qui y siègent, de partager leurs problématiques et leurs réflexions pour y pallier.



COMMISSIONS THÉMATIQUES



SOCIALE

★ Eric Chevée, président



FORMATION, ÉDUCATION, EMPLOI

★ Marie Dupuis-Courtes, présidente



HANDICAP

★ Dominique du Paty, présidente



ÉCONOMIE

★ Bénédicte Caron, présidente



FINANCEMENT DES ENTREPRISES

★ Germain Simoneau, président



FISCALE

★ Gérard Orsini, président



JURIDIQUE

★ Bruno Dondero, président



INNOVATION

★ Amir Reza Tofighi, président



NUMÉRIQUE

★ Alain Assouline, président



ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE

★ Guillaume de Bodard, président



AFFAIRES EUROPÉENNES

★ Arnaud Haefelin, président



INTERNATIONALE

★ Matthias Fekl, président



LOGEMENT

★ Bernard Verquerre, président



COMMISSIONS STATUTAIRES



CONTRÔLE & SUIVI DES COMPTES

★ Philippe Guillaume, *président*



MANDATS

★ Philippe Guillaume, *président*



STATUTS & ARBITRAGES

★ Philippe Wibaux, *président*



DISCIPLINE

★ Gérard Bohelay, *président*



SECTIONS



INDUSTRIE

★ Joëlle Prévot-Madère, *présidente*

★ Etienne Malher, *vice-président*



SERVICES

★ Thierry Doll, *président*

★ Emmanuel Cohardy, *vice-président*



COMMERCE

★ Xavier Douais, *président*

★ Gérard Bohelay, *vice-président*



ARTISANAT

★ Bernard Hibert, *président*

ÉDITO



“ Il est indispensable que le travail supplémentaire soit mieux rémunéré et qu’une incitation au recours aux heures supplémentaires soit opérée. ”

« Alors que la sortie de la crise Covid commençait à s’amorcer, les entreprises ont été frappées à la mi 2021 par un nouveau fléau : la pénurie de main d’œuvre, qui ouvre la voie à des difficultés de recrutement particulièrement dommageables pour les TPE-PME, en pleine relance de l’économie.

Et les chiffres sont inquiétants : plus de 50% des employeurs déclarent rencontrer des difficultés à recruter en 2021 selon l’INSEE, dont 72% dans le bâtiment. Ces tensions sur le marché du travail s’expliquent par plusieurs facteurs.

Vient en premier lieu le nombre important d’embauches, signe encourageant de la relance. Ces pénuries sont aussi alimentées par le manque de main d’œuvre formée dû à l’échec de l’orientation des jeunes dans les métiers porteurs d’emploi, qui tendent à diminuer avec le développement de l’apprentissage, et à la non-adaptation aux besoins des entreprises des formations offertes aux demandeurs d’emploi. Le manque d’attractivité de certains métiers, voire l’inadéquation géographique de l’offre et de la demande, ne peuvent être négligés.

Pour réduire ces tensions particulièrement problématiques pour les TPE-PME, la CPME formule différentes propositions. Parmi celles-ci :

- Replacer l’entreprise au cœur des dispositifs de formation professionnelle afin de s’adapter aux besoins réels des entreprises, notamment au niveau territorial en ce qui concerne les demandeurs d’emploi, mais aussi quant au développement de la préparation opérationnelle à l’emploi.
- A plus court terme, il est indispensable que le travail supplémentaire soit mieux rémunéré et qu’une incitation au recours aux heures supplémentaires soit opérée à travers la réactivation de la réduction forfaitaire de cotisations patronales afférentes à ces heures.

Ces solutions sont efficaces pour régler la pénurie de main d’œuvre mais aussi et surtout pour augmenter le pouvoir d’achat des salariés. Sur ce dernier point, la CPME plaide pour que la prime PEPA soit pérennisée.

En 2022, la Confédération défendra avec force ces solutions dans le cadre du débat présidentiel. »

Jean-Eudes du Mesnil du Buisson
Secrétaire général de la CPME



EMPLOYEURS DÉCLARANT RENCONTRER DES DIFFICULTÉS À RECRUTER EN 2021

SOURCE : INSEE



50%
des employeurs



72%
dans le bâtiment.



8-10, Terrasse Bellini
92806 Puteaux cedex
www.cpme.fr



LA CPME EST LA PREMIÈRE ORGANISATION
INTERPROFESSIONNELLE À ÊTRE CERTIFIÉE
ENGAGEMENT DE SERVICE QUALI'OP

